



Explication des frais du CCA - 2017

Les frais du CCA se composent de deux parties – des frais annuels versés chaque année au cours de laquelle l'organisme participe au CCA, et des frais ponctuels pour la visite sur place (frais de révision) selon le nombre de réviseurs de l'équipe de révision et la durée de la visite sur place. Il n'y a pas de frais additionnels pour obtenir l'accès à toutes les ressources et aux services de soutien du CCA.

1. Frais de base annuels – versés chaque année de l'entente du CCA

Les frais de base annuels sont établis annuellement par le CCA pour chaque année de l'entente du CCA, selon une échelle mobile en fonction des dépenses de fonctionnement nettes de l'organisme au cours de son exercice financier précédent. Ces frais permettent d'obtenir l'accès à tous les services de soutien et de formation du CCA. Les dépenses de fonctionnement nettes sont calculées en retranchant des dépenses de fonctionnement brutes : les fonds en transit (fonds reçus qui sont transférés à un autre organisme), les frais d'agrément du CCA payés au cours de l'année précédente, les frais ponctuels et spéciaux admissibles, et les coûts des programmes/services exemptés de l'agrément du CCA.

Barème des frais de base du CCA

Dépenses de fonctionnement nettes	Frais de base minimaux	Frais de base maximaux
Jusqu'à 300 000	1 000 \$	1 000 \$
De 300 001 à 750 000	1 000 \$	1 350 \$
De 750 001 à 1 200 000	1 350 \$	1 680 \$
De 1 200 001 à 2 000 000	1 680 \$	1 900 \$
De 2 000 001 à 3 000 000	1 900 \$	2 340 \$
De 3 000 001 à 4 000 000	2 340 \$	3 000 \$
De 4 000 001 à 5 500 000	3 000 \$	3 795 \$
De 5 500 001 à 7 500 000	3 795 \$	4 575 \$
De 7 500 001 à 10 000 000	4 575 \$	5 500 \$
De 10 000 001 à 12 500 000	5 500 \$	6 125 \$
De 12 500 001 à 15 000 000	6 125 \$	6 450 \$
15 000 001 et plus	6 450 \$	7 400 \$ (frais maximaux)

2. Frais de révision

Les frais de révision tiennent compte de la complexité de la révision de l'organisme, étant donné qu'ils se fondent sur le nombre de jours et le nombre de réviseur(e)s nécessaires pour mener la visite sur place. Les frais de révision se fondent sur le tarif jour-réviseur du CCA (applicable à tous les organismes), qui est établi en calculant la moyenne des coûts directs de déplacement et d'hébergement des membres d'une équipe de révision pour toutes les révisions du CCA. Le tarif jour-réviseur (JR) de 2017 est de 375 \$ par jour-réviseur. Le nombre de jours-réviseurs est calculé pour chaque organisme en multipliant le nombre de réviseur(e)s nécessaires par le nombre de jours que ces réviseur(e)s passeront sur les lieux, dans l'organisme.

3. Autres frais

D'autres frais peuvent s'appliquer dans certains cas, par exemple, comme pour un agrément conditionnel ou pour des droits de licence pour l'utilisation de modules du programme du CCA dont le CCA n'est pas propriétaire.

Exemples :

1) Un centre de soins de santé à services multiples dont les dépenses de fonctionnement nettes annuelles sont de 8,6 millions \$:

Frais de base annuels : 4 740,00 \$

Frais de révision (3 réviseurs x 3 jours = 9 jours-réviseurs) x 375,00 \$ = 3 375,00 \$

Si l'entente de l'organisme avec le CCA couvre quatre années, ces coûts seraient versés chaque année comme suit :

Frais annuels : 4 740,00 \$

¼ des frais de révision : 843,75 \$

Total par année : 5 583,75 \$

Coût total sur 4 années : 22, 335,00 \$

2) Un organisme de services à la famille avec un programme d'aide aux employés et des frais de fonctionnement annuels de 3,0 millions \$:

Frais de base annuels : 2 340,00 \$

Frais de révision (3 réviseurs x 2 jours = 6 jours-réviseurs) x 375,00 \$ = 2 250,00 \$

Si l'entente de l'organisme avec le CCA couvre quatre années, ces coûts seraient versés chaque année comme suit :

Frais annuels : 2 340,00 \$

¼ des frais de révision : 562,50 \$

Total par année : 2 902,50 \$

Coût total sur 4 années : 11 610,00 \$

3) Un petit centre de service en santé mentale communautaire dont les frais de fonctionnement annuels sont de 850 000 \$:

Frais de base annuels : 1 350,00 \$

Frais de révision (2 réviseurs x 2 jours = 4 jours-réviseurs) x 375,00 \$ + réviseur lecteur 375,00 \$ = 1 875,00 \$

Si l'entente de l'organisme avec le CCA couvre quatre années, ces coûts seraient versés chaque année comme suit :

Frais annuels : 1 350,00 \$

¼ des frais de révision : 468,75 \$

Total par année : 1 818,75 \$

Coût total sur 4 années : 7 275,00 \$